

CONSEIL GENERAL DES PYRENEES-ORIENTALES

--oOo--

SEANCE PUBLIQUE DU 30 JUILLET 2007

--oOo--

DELIBERATION N° 2

**OBJET : RAPPORT DE MONSIEUR LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 2
ROUTE DEPARTEMENTALE 612A
Dénivellation du giratoire du Mas Gaffard**

RAPPORTEUR : M. Christian BOURQUIN

DELIBERATION :

LE CONSEIL GENERAL,

Vu le rapport n° 2 de son Président

Vu la délibération de la Commission Permanente du 25 juillet 2005 approuvant le projet d'aménagement de la "Route Départementale 612A – Dénivellation du giratoire du Mas Gaffard" d'un montant de 4 400 000 € et autorisant l'ouverture des enquêtes réglementaires et conjointes,

VU le programme pluriannuel d'investissement 2005/2015 sur les routes départementales, voté par notre Assemblée en session du 14 mars 2005,

Vu la loi du 27 février 2002 sur la démocratie de proximité qui impose aux collectivités de procéder, après les enquêtes publiques, à une déclaration de projet,

DECIDE

De lever les trois réserves formulées par le Commissaire Enquêteur, par :

- Une étude hydraulique complémentaire prenant en compte les contraintes demandées,
- La réhabilitation des canaux d'irrigation en faveur des riverains s'acquittant de la redevance ASA
- La mise en place d'un accord entre le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Perpignan-Méditerranée pour réaliser de façon synchronisée l'éclairage public et le raccordement des pistes cyclables dès la fin des travaux du projet de dénivellation

D'approuver la déclaration de projet ci-jointe,

D'approuver la poursuite du projet,

D'autoriser à demander au Préfet de prononcer l'Utilité Publique du projet relatif à la « Route Départementale 612A – Dénivellation du giratoire du Mas Gaffard ».

De donner délégation à la Commission Permanente pour mener à bien les différentes phases d'exécution de ce projet.

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL

Christian BOURQUIN

La présente délibération a été adoptée en séance publique par 21 voix pour et 9 abstentions.

Le vote a eu lieu à main levée.

ONT VOTE POUR :

M. Jean-Louis ALVAREZ, M. Pierre AYLAGAS, M. Christian BLANC, M. Christian BOURQUIN, M. Alain BOYER, M. Louis CASEILLES, M. Guy CASSOLY (absent, ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis ALVAREZ), M. Henri DEMAY, M. Pierre ESTEVE, M. Robert GARRABE, M. Jean-Jacques LOPEZ, M. Marcel MATEU, M. Michel MOLY, M. René OLIVE, Mme Marie-Cécile PONS (absente, ayant donné pouvoir à M. Fernand SIRE), M. Elie PUIGMAL, M. Bernard REMEDI (absent, ayant donné pouvoir à M. Christian BLANC), M. Alexandre REYNAL (absent, ayant donné pouvoir à M. Pierre AYLAGAS), M. Antoine SARDA (absent, ayant donné pouvoir à M. Jean VILA), M. Fernand SIRE, M. Jean VILA.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. Jean CODOGNES

SE SONT ABSTENUS :

M. Georges ARMENGOL, M. Jacques BOUILLE (absent, ayant donné pouvoir à M. Henri CARBONELL), M. Henri CARBONELL, M. Jean-Luc ENGLEBERT (absent, ayant donné pouvoir à M. Pierre ROIG), M. Serge FA (absent, ayant donné pouvoir à M. Jean MAYDAT), M. Jean MAYDAT, M. Jean RIGUAL (absent, ayant donné pouvoir à M. Jean SOL), M. Pierre ROIG, M. Jean SOL.

La séance était présidée par Monsieur Christian BOURQUIN et Monsieur Marcel MATEU faisait fonction de Secrétaire.